



Renseignement sur la régularisation

Par **sessilevy**, le **03/10/2016** à **15:56**

Bonjour à tous! En fait ça ferait quinze(15) ans le 28 octobre que je suis en France comme étudiant. J'ai fini mais la préfecture continuait de me délivrer des récépissés étudiant jusqu'en 2013. Mais j'ai reçu deux obligations de quitter le territoire Français déjà! J'ai fait une demande comme parents d'enfants scolarisés, car j'ai deux fils, et le premier a huit ans et est en CE2. J'aimerais savoir si vous connaissez ces genres de situations? S'il vous plaît donnez moi des conseils? Est-ce que je peux prétendre à une régularisation après mes 15 ans de présence en France comme étudiant? Ou bien je dois forcément trouver une promesse d'embauche? J'attends vos réponses!! Merci!